

Concept – Fermeture de routes

Compléter le formulaire Demande d'autorisation pour fermeture de route

Composition du dossier - Documents à fournir

- 1 Un extrait de carte avec le tronçon fermé et la déviation prévue;
- 2 Un plan de signalisation, mentionnant aussi le(s) responsable(s) de la pose de la signalisation et de la régulation du trafic;
- 3 Préavis favorable de la commune;
- 4 Information aux médias, transports publics (CarPostal) - OCVS – pompiers.

☎ 027 606 58 04
✉ frederic.clemenz@police.vs.ch

1



2



3



4





Bases légales:

- Ar 3 al 6 de la LCR du 19.12.1958 (RS 741.01);
- Art 3 et 107 al 4 de l'OSR du 05.09.1979 (RS 741.21);
- Art 3 de la LALCR du 06.11.2020 (RS 741.1)
- Loi sur les routes du 01.01.2018 (RS 725.1);
- Règlement concernant la signalisation routière et la publicité sur les routes du 01.01.2018 (RS 741.100);
- Préavis communal
- Préavis du service de la mobilité.
- Préavis du Chef d'arrondissement de gendarmerie